

Province de Québec
MRC de Bonaventure
Municipalité de Caplan

**AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR
RÈGLEMENT NUMÉRO 350-2025**

FIXANT LE TRAITEMENT DES ÉLUS ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT 320-2023

AVIS PUBLIC est par la présente donné que le Conseil de la municipalité de Caplan a adopté à sa séance ordinaire du lundi, 12 janvier 2026 le Règlement numéro 350-2025 fixant le traitement des élus et remplaçant le règlement 320-2023.

Que ce Règlement est en vigueur en date du 13 janvier 2026, date de publication de l'avis d'entrée en vigueur

Que ce Règlement est disponible pour fin de consultation au bureau de la municipalité de Caplan

ADOPTÉ

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
(sous réserve de son approbation)

Jade Boissonneault
Jade Boissonneault
Directrice générale et greffière-trésorière